



GROUPE BPCE

Coopératifs, banquiers et assureurs autrement.

Code NACE NIF

Déclaration

Conformité

FATC HVA IDC

Identification Documentation Classification

IGA1 IGA2 Indice Institution Financière LVA

NCD NIF Pays de résidence Relationship Manager

Auto-certification Bénéficiaires effectifs Code NACE

Compte déclarable Compte financier Déclaration

Echange Automatique d'Informations Entité ENF

Explication raisonnable Fiscalité HVA IDC

Identification Documentation Classification

IGA1 IGA2 Indice Institution Financière LVA

NCD NIF Pays de résidence Relationship Manager

Statut US person Waiver W8-BEN, W-8BEN-E et W9

Auto-certification Bénéficiaires effectifs Code NACE

Compte déclarable Compte financier Déclaration

Echange Automatique d'Informations Entité ENF

G L O S S A I R E

Conformité Waiver

IGA2 Indice Statut

E A I

Programme EAI NIF

Compte déclarable

Fiscalité Bénéficiaires effectifs Compte déclarable

Compte financier IGA1 IGA2 Déclaration

Echange Automatique d'Informations Entité ENF

Explication raisonnable FATCA HVA IDC

Identification Documentation Classification

IGA1 IGA2 Indice Institution Financière LVA NCD

NIF Pays de résidence Entité Relationship Manager

Statut US person Waiver W8-BEN, W-8BEN-E et W9

Auto-certification Programme EAI Code NACE

Compte déclarable Compte financier Déclaration

Echange Automatique d'Informations Pays de résidence ENF

Explication raisonnable ENF FATCA HVA IDC

Identification Documentation Classification

IGA1 IGA2 Indice Institution Financière LVA NCD

NIF Pays de résidence Relationship Manager

Statut US person Waiver W8-BEN, W-8BEN-E et W9

Auto-certification Bénéficiaires effectifs Code NACE

Compte déclarable Compte financier Déclaration

Echange Automatique d'Informations Entité ENF

Auto-certification Bénéficiaires effectifs Code NACE

Compte déclarable Compte financier Déclaration

Auto-certification :

Document signé par le client préalablement à l’ouverture d’un nouveau compte financier dans lequel il déclare sur l’honneur sa ou ses résidences fiscales ainsi que son statut (dans le cas d’un client personne morale).

Bénéficiaires effectifs :

La définition du bénéficiaire effectif dépend de la réglementation locale. En France, les bénéficiaires effectifs sont les personnes physiques qui exercent un contrôle sur une Entité. Dans le cas d’une société, on entend par bénéficiaire effectif d’une opération la ou les personnes physiques qui soit détiennent, directement ou indirectement, plus de 25 % du capital ou des droits de vote de la société, soit exercent par tout autre moyen, un pouvoir de contrôle sur les organes de gestion, d’administration ou de direction de la société ou sur l’assemblée générale de ses associés.

Changement de circonstances :

Tout ajout ou modification de renseignement qui induit une modification du statut ou de la résidence fiscale du client.

Exemples :

- Apparition d’un nouveau pays de résidence
- Passage d’un seuil pour un client du stock
- Ajout d’un bénéficiaire

Client au sens de l’EAI :

Personne physique ou morale qui a un compte financier déclarable ouvert dans votre établissement.

Code NACE :

Pour ‘Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne’, il est le correspondant européen du code NAF français. Le code NACE permet de classifier l’activité d’une personne morale implantée dans la Communauté Européenne et peut être utilisé dans la détermination du statut, actif ou passif, de la personne morale.

Compte déclarable :

Compte financier devant être déclaré à l’administration fiscale du pays dont le client est résident.

Compte financier :

Compte ouvert auprès d’une institution financière. Cette expression désigne en général les comptes de dépôt, les comptes conservateurs, les titres de participation ou de créance, les contrats d’assurance avec valeur de rachat, les contrats de rente...

CRS :

Pour ‘Norme Commune de Déclaration’ (ou CRS, ‘Common Reporting Standard’) est un accord initié par l’OCDE pour transposer le dispositif FATCA. Les pays signataires de la NCD transmettent les données bancaires de leurs clients aux administrations fiscales des autres pays signataires. En France, la date d’entrée en vigueur de la NCD est le 1^{er} janvier 2016.

Déclaration :

Parfois aussi appelé ‘reporting’. Une fois votre client classifié comme soumis à la fiscalité d’une juridiction partenaire, votre établissement devra le déclarer à l’administration française lors d’un reporting annuel. L’administration française transmettra les dossiers pertinents aux administrations fiscales des juridictions partenaires. Les résidents fiscaux français ne font pas l’objet d’une déclaration à l’administration française dans le cadre d’EAI.

EAI :

Pour ‘Echange Automatique d’Informations’. Cet acronyme désigne deux dispositifs réglementaires, FATCA et NCD (CRS en anglais) ayant pour but de lutter contre la fraude fiscale grâce à l’automatisation de l’échange des données bancaires entre les administrations fiscales des pays signataires.

Entité :

Le terme ‘Entité’ désigne une personne morale ou une construction juridique, tel qu’un trust.

Entité Non Financière (ENF) :

Entité qui n’est pas une Institution Financière. Toute ENF peut être soit une ENF passive, soit une ENF active.

ENF Active :

De manière générale, une ENF active est une entité dont les revenus proviennent majoritairement de son activité commerciale ou industrielle.

ENF Passive :

ENF dont les revenus sont majoritairement passifs ou qui détient des actifs hors exploitation. Exemple : une entité d’investissement qui n’est pas une Institution Financière d’une Juridiction Partenaire.

Explication raisonnable :

Pièce justificative fournie par le client permettant de ne pas tenir compte d’un indice. Par exemple, pour un lieu de naissance aux USA, le certificat de renonciation à la nationalité américaine est la seule explication raisonnable acceptée.

FATCA :

Pour ‘Foreign Account Tax Compliance Act’ est le dispositif mis en place par les Etats Unis pour lutter contre l’évasion fiscale des personnes physiques et morales redevables à leur administration fiscale (IRS). FATCA est entré en vigueur en France le 1^{er} juillet 2014.

Full FATCA :

Full FATCA est un terme utilisé pour désigner les pays n’ayant pas signé d’accord intergouvernemental (IGA) avec les USA. Dans les pays Full FATCA, la réglementation s’applique sans aménagement particulier.

HVA :

Pour ‘High Value Account’, un client personne physique, ayant un solde des comptes déclarables supérieur à 1M\$ au :

- 30/06/2014 pour FATCA
- 31/12/2015 pour la NCD
- 31/12 de chaque année pour EAI

Un client ayant été identifié comme HVA le reste tout au long de la relation commerciale. Les clients HVA font l’objet d’une enquête annuelle visant à vérifier l’apparition de nouveaux indices et l’exhaustivité de la liste de ses comptes. Cette enquête est menée par le RM (Relationship Manager).

IDC : (Identification/Documentation/Classification) est la procédure que votre établissement doit appliquer à ses clients afin de pouvoir, le cas échéant, les déclarer à l’administration fiscale dont ils dépendent.

Identification : Le processus qui permet de vérifier si le client présente des indices étrangers.

L’identification est réalisée par le conseiller commercial lors de l’ouverture d’un nouveau compte.

Elle est réalisée par le SI dans le cas d’un client du stock n’ouvrant pas de nouveau compte.

Documentation : Ensemble des informations et pièces collectées pour établir la résidence fiscale et le statut du client (personne morale).

Classification : Une fois la documentation fournie et validée, le client obtiendra un statut EAI qui déterminera les diligences qui lui sont applicables.

IGA :

IGA, pour ‘Intergovernmental agreement’, est un accord entre le gouvernement Américain et une juridiction partenaire dans le cadre de la réglementation FATCA.

Il existe deux types d’accords, IGA1 ou IGA2, qui définissent chacun un ensemble de devoirs et d’aménagements pour les institutions déclarantes du territoire de la juridiction partenaire.

IGA1 : Les institutions de pays IGA1 font leur déclaration auprès de leur administration fiscale nationale. Ils bénéficient d’aménagements spécifiques pour la réaliser. La France est un pays IGA1.

IGA2 : Les institutions des pays IGA2 font leur déclaration auprès de l’IRS. Ils bénéficient d’aménagements spécifiques pour la réaliser.

Indice :

Elément laissant présager d’une résidence fiscale. Ces éléments peuvent être : une adresse, un numéro de téléphone, une pièce d’identité, des flux d’argent internationaux réguliers...

Institution Financière (IF) :

Une institution financière est une institution publique ou privée qui assure une mission économique ou financière et qui fournit des services financiers à ses clients.

IRS :

Pour ‘Internal Revenue Service’, l’administration fiscale américaine.

LVA :

Pour ‘Low Value Account’. Dans le cadre de FATCA, un client personne physique, ayant un solde des comptes déclarables compris entre 50K\$ et 1M\$ au 30/06/2014.

NCD (ou CRS):

Pour ‘Norme Commune de Déclaration’ (ou CRS, ‘Common Reporting Standard’) est un accord initié par l’OCDE pour transposer le dispositif FATCA. Les pays signataires de la NCD transmettent les données bancaires de leurs clients aux administrations fiscales des autres pays signataires. La NCD entre en vigueur en France le 1^{er} janvier 2016.

NIF :

Pour ‘Numéro d’Identification Fiscale’ est un numéro unique délivré par certaines administrations fiscales à leurs résidents fiscaux. L’administration fiscale française ne délivre pas de NIF à ce jour. Aux Etats-Unis, le NIF s’appelle un TIN.

Récalcitrant :

Ne s’applique qu’en pays Full FATCA. Un client récalcitrant est un client personne physique refusant de communiquer les éléments permettant de lui attribuer un statut d’US Person ou de Non US Person ou de transmettre le waiver. Ces clients peuvent faire l’objet d’une déclaration et d’une retenue à la source.

Pays de résidence à des fins fiscales :

Pays auprès duquel un client est redevable fiscalement selon son droit interne et ses conventions fiscales.

Retenue à la source dans FATCA :

Prélèvement de 30% sur certains revenus de source américaine de clients récalcitrants.

RM :

Le ‘Relationship Manager’ est la personne au sein de l’établissement qui a la meilleure et la plus complète connaissance de la relation commerciale avec le client. Cette notion ne sert que pour traiter les HVA.

Statut:

Classification qui permet de savoir quels traitements sont applicables aux clients.

TIN :

Pour ‘Tax Identification Number’, le nom donné au NIF aux Etats-Unis d’Amérique.

US Person :

Client devant déclarer ses avoirs à l’IRS. Il peut s’agir d’un résident fiscal américain, d’un citoyen américain ou d’une personne morale américaine.

Waiver :

En pays Full FATCA, le document par lequel le client US Person donne son accord pour que ses données bancaires soient transmises à l’IRS. Un client ne fournissant pas de waiver est un client récalcitrant.

W8-BEN, W-8BEN-E et W9 :

Formulaires de déclaration fiscale américains pouvant être utilisés par les établissements et les clients.



Qu'est-ce que le programme « EAI-Groupe » ?

Le programme « EAI-Groupe » vise à finaliser la mise en place de la réglementation FATCA et à mettre en place la réglementation OCDE (CRS) au **1^{er} janvier 2016**.

FATCA est un mécanisme américain qui vise à identifier et à reporter les avoirs des personnes résidentes fiscales américaines détenant des comptes à l'étranger.

Le **CRS** est un mécanisme qui s'inspire de FATCA et qui vise à identifier et à reporter les avoirs des personnes résidentes fiscales des pays ayant signé l'accord d'échange multilatéral d'informations. A ce jour plus de 50 pays ont déjà signé cet accord.

Tous les établissements du Groupe et tous leurs clients sont concernés par cette réglementation.

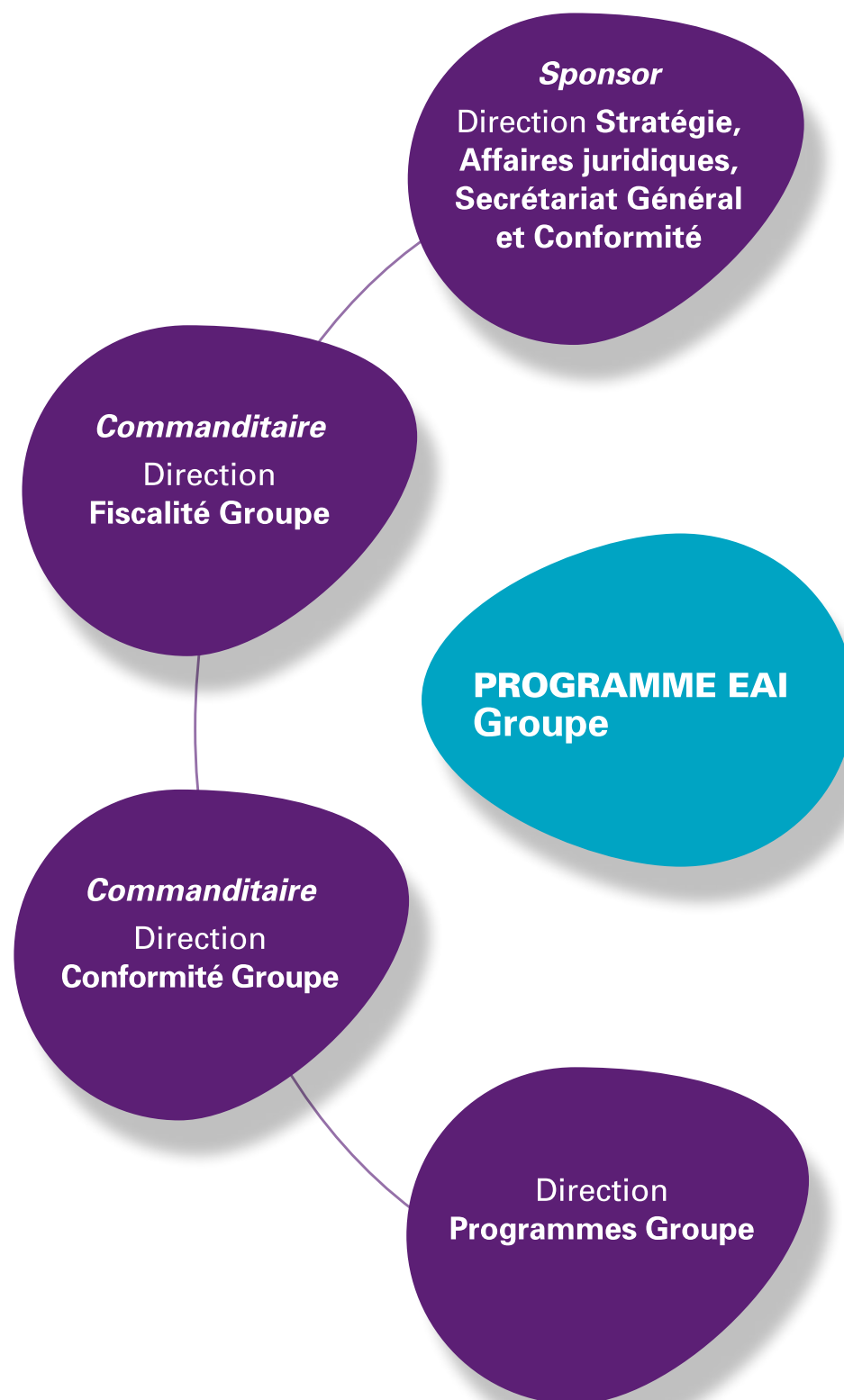
BPCE a mis en place un dispositif « programme » organisé en filières métiers pour permettre de répondre à cet engagement réglementaire. Il est commandité par la Direction de la Conformité Groupe et par la Direction de la Fiscalité Groupe.

Vous ne connaissez pas un terme qui fait partie du jargon de ce programme, vous pouvez désormais vous tourner vers ce support pratique, à garder sous la main !



Besoin d'une autre définition ?

Si toutefois vous ne trouvez pas un mot en question, adressez-nous votre demande dans l'espace FAQ de l'intranet Groupe du Programme EAI.



Contact : DPG.EAI-Groupe@bpce.fr